



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de statistique

Première session  
4-6 février 2009  
Bangkok

**RAPPORT DU COMITÉ DE STATISTIQUE**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA PART DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION .....	2
A. Recommandations .....	2
B. Décisions .....	3
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX .....	5
A. Mandat et fonctionnement du Comité de statistique .....	5
B. Développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique .....	6
C. Coopération technique et renforcement des capacités dans le domaine du développement des statistiques .....	7
D. Amélioration des statistiques par sexe: mesurer la violence à l'égard des femmes .....	9
E. Vers un plan d'action pour le développement de statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique .....	10
F. Établir des estimations annuelles de la population : rôle central des systèmes de statistiques de l'état civil .....	11
G. Mesurer les progrès des sociétés .....	12
H. Planification du programme .....	12
I. Examen d'éventuels projets de résolution et de décision pour présentation à la Commission à sa soixante-cinquième session .....	13
J. Questions diverses .....	13
K. Adoption du rapport .....	13
III. ORGANISATION DE LA SESSION .....	13
A. Ouverture, durée et organisation de la session .....	13
B. Participation .....	15
C. Élection du bureau .....	15
D. Ordre du jour .....	16
E. Activité parallèle .....	17
Annexe : Liste des documents .....	18

## **I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA PART DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION**

### **A. Recommandations**

#### **1. Développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique**

1. Notant qu'il est important de suivre le développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Comité a prié le secrétariat de mettre en place un cadre pour des évaluations régionales régulières, en coopération avec d'autres entités statistiques régionales, sous-régionales et nationales, de façon à contribuer à l'échange d'informations statistiques entre les États membres et à promouvoir le rôle des statistiques en tant que chaînon essentiel dans le processus de développement économique et social de la région de l'Asie et du Pacifique.

#### **2. Coopération technique et renforcement des capacités dans le domaine du développement des statistiques**

2. Le Comité préconise une augmentation de l'appui financier à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP), moyennant, en particulier, des contributions en espèces plus importantes.

3. Le Comité recommande que l'ISAP intensifie sa formation au renforcement des capacités, notamment pour la recherche et l'analyse et que le téléenseignement soit étendu de façon à desservir plus de participants à un moindre coût.

4. Le Comité invite les pays à faire des propositions constructives sur le contenu et la durée des cours de l'ISAP.

5. Le Comité recommande que des efforts soient déployés pour faire en sorte que les questionnaires destinés à mesurer les besoins en formation soient reçus par les répondants concernés, à savoir les bureaux statistiques nationaux, pour qu'ils soient remplis et renvoyés en temps utile.

#### **3. Établir des estimations annuelles de la population : rôle central des systèmes de statistiques de l'état civil**

6. Le Comité recommande que le Bureau étudie, avec l'appui du secrétariat, les modalités pour l'organisation d'une réunion de groupe d'experts à laquelle participeraient des autorités sanitaires, des responsables de l'état civil et des statisticiens nationaux des pays membres.

7. Le Comité recommande également que, dans l'intervalle, le secrétariat aide les pays dont les systèmes d'état civil ne sont pas assez développés à étudier d'autres méthodes de génération de statistiques de l'état civil.

#### **4. Mesurer les progrès des sociétés**

8. Le Comité recommande que le secrétariat examine la possibilité de faire office de coordonnateur, pour la région de l'Asie et du Pacifique, du projet mondial de mesure des progrès des sociétés, dont l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est le chef de file au niveau mondial et fasse parvenir, par le biais du Bureau, ses recommandations au Comité pour suite à donner. Le secrétariat pourrait également centraliser les initiatives prises par les pays membres dans cette optique.

## 5. Planification du programme

9. Rappelant ses précédentes discussions au titre des points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour provisoire, le Comité recommande de rendre compte, selon qu'il conviendra, de toute activité concernant la coordination de la mise en œuvre du plan d'action sur les statistiques économiques, les statistiques de l'état civil ou la mesure des progrès des sociétés dans le sous-programme 7 du programme de travail pour 2010-2011.

10. Le Comité approuve les produits du programme de travail proposé par le secrétariat pour 2010-2011,<sup>1</sup> en tenant compte de la recommandation ci-dessus.

## B. Décisions

### 1. Mandat et fonctionnement du Comité de statistique

#### Décision 1/1

#### Création d'un bureau du Comité de statistique

1. Le Comité décide de constituer un bureau pour l'assister sans que cela ait d'incidences sur d'autres comités de la CESAP.

#### Composition

2. Pour aider le Comité à s'acquitter de ses fonctions pendant la période entre ses sessions officielles, il sera procédé à l'élection d'un bureau à chaque session officielle du Comité.

3. Le Président élu du Comité de statistique fera office de président du bureau. Le bureau aura trois vice-présidents et au maximum trois autres membres, dont un remplira les fonctions de rapporteur pendant la session officielle. Le bureau sera élu à chaque session officielle du Comité, compte tenu du principe de la représentation géographique équitable. Selon que le président le jugera nécessaire, d'autres parties pourront être invitées à participer à telle ou telle activité du bureau de temps à autre. Tous les membres du bureau sont rééligibles.

#### Rôle

4. Le bureau aidera le Comité de statistique à s'acquitter de ses fonctions pendant l'intersession, y compris la supervision des activités de la Division de statistique du secrétariat de la CESAP relatives à l'application des décisions du Comité.

5. Le bureau représentera, par l'intermédiaire de son président ou d'un de ses membres désigné par le président, le Comité aux réunions, ateliers ou autres activités auxquels le Comité pourrait être invité à participer et que le bureau considérera comme particulièrement utiles et importantes pour le Comité.

6. Le bureau examinera des communications du secrétariat sur les résolutions et les décisions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission de statistique de l'ONU, et appellera à l'attention du Comité, pour examen, sur des questions particulièrement importantes pour la région de la CESAP, en faisant les recommandations voulues.

---

<sup>1</sup> E/ESCAP/CST/9/Rev.1.

7. Le bureau conseillera le secrétariat de la CESAP dans l'élaboration de l'ordre du jour provisoire du Comité, ainsi que l'établissement de la documentation pour chacune des sessions du Comité.

8. Le bureau fera des recommandations au Comité en vue de la création de groupes de travail, d'équipes spéciales et de tout autre mécanisme jugé nécessaire pour l'exercice des fonctions du Comité et l'application de ses décisions par l'intermédiaire du secrétariat.

9. Le bureau tiendra le Comité informé de toutes les mesures importantes prises et proposées par le bureau et, en cas d'objection ou de divergence de vues, règlera les problèmes par les moyens de communication électroniques.

### **Fonctionnement**

10. Au besoin, le bureau tiendra, périodiquement, des consultations pendant l'intersession.

11. Le fonctionnement du bureau n'aura aucune incidence sur le budget de la CESAP.

12. Afin que le bureau remplisse efficacement son rôle, le Comité lui suggère d'exécuter les tâches ci-après pendant l'intersession et de lui faire rapport à sa session suivante sur les progrès qu'il aura accomplis :

a) Collaborer avec les sept autres comités et leur fournir un appui technique sur toutes les questions de statistique qui pourraient se poser au cours de leurs activités;

b) Proposer au Comité des positions régionales communes concernant la formulation, l'examen et le développement des cadres, classifications et normes statistiques internationaux, ainsi que l'établissement des priorités statistiques dans le cadre du programme de travail de la Commission de statistique de l'ONU;

c) Examiner et analyser les progrès dans le développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique en accordant une attention particulière aux tâches concrètes fixées de temps à autre par la Commission de statistique, et à l'application des cadres, classifications et normes statistiques internationaux;

d) Fournir au secrétariat des directives au sujet de la coordination et de la collaboration avec les entités régionales et sous-régionales compétentes et d'autres membres du système des Nations Unies et organisations internationales concernés au sujet des activités statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique;

e) Promouvoir l'observation des principes fondamentaux régissant des statistiques officielles adoptés par le Commission de statistique des Nations Unies à sa session extraordinaire de 1994;<sup>2</sup>

f) Définir, dans le cadre stratégique et le programme de travail, les domaines d'assistance technique, de formation, d'éducation et de recherche en matière de statistiques et leur application, y compris la mise au point d'applications relatives aux technologies de l'information et le développement de la gestion des ressources en information dans la région de l'Asie et du Pacifique ;

g) Faire des propositions au Conseil d'administration de ISAP sur la nature de la formation statistique et les priorités en la matière des pays de la région, y compris ceux ayant des besoins particuliers.

---

<sup>2</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément n° 9 (E/1994/29), par. 59.

## **2. Vers un plan d'action pour le développement de statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique**

### **Décision 1/2**

#### **Plan d'action pour le développement des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique**

Le Comité a décidé de :

a) se doter d'une structure directrice de coordination qui présiderait à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi d'un plan d'action pour le développement des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique, comme proposé au paragraphe 52 du document E/ESCAP/CST/5.

b) constituer un groupe consultatif technique pour conseiller son bureau et le secrétariat de la CESAP en ce qui concerne les questions de méthodologie relatives à l'élaboration et à l'examen périodique d'un programme régional pour le développement des statistiques économiques. Le groupe consultatif technique serait appelé à définir un ensemble minimum de statistiques économiques de base que chaque pays de la région serait en mesure de produire, en tenant compte des besoins variables des pays et du travail consacré au développement des statistiques économiques par les organismes spécialisés et les organisations compétentes de la région.

## **II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

### **A. Mandat et fonctionnement du Comité de statistique**

11. Le Comité était saisi du document intitulé « Mandat et fonctionnement du Comité de statistique » (E/ESCAP/CST/1), où figurait le mandat adopté par la Commission dans sa résolution 64/1 pour les huit comités constituant l'appareil subsidiaire de la Commission.<sup>3</sup>

12. Toutes les délégations se sont vivement félicitées de l'opportunité qui leur était donnée, après sept ans, de débattre du développement des statistiques dans la région au niveau le plus élevé de l'appareil statistique officiel, sous les auspices du Comité de statistique. Plusieurs délégations ont estimé que l'ordre du jour du Comité devrait à l'avenir être très précisément ciblé et comporter un nombre relativement limité de points liés aux travaux de la Commission de statistique de l'ONU. Un ordre du jour ciblé et d'actualité faciliterait le bon fonctionnement du Comité et l'obtention de résultats tangibles et permettrait de veiller à ce que les besoins de la région se trouvent reflétés dans les principales normes statistiques internationales. Une délégation s'est déclarée d'avis que les travaux des autres comités de la CESAP devraient être pris en compte lors de l'établissement de l'ordre du jour du Comité de statistique.

13. Une délégation a estimé que le Comité devrait avoir un plan de travail à long terme pour guider son action future. Il devrait tenir compte des activités d'autres organisations travaillant à l'amélioration des statistiques dans la région, ainsi que de la diversité politique, économique, environnementale et culturelle de la région.

14. Une autre délégation a jugé que le rétablissement du Comité renforcerait le rôle de la CESAP en temps que principale instance régionale en matière de développement statistique.

---

<sup>3</sup> La liste complète des documents figure dans l'annexe.

15. Une délégation et certains organismes intergouvernementaux ont fait part de leur sentiment au sujet de l'expérience d'autres commissions régionales, s'agissant du rôle et du fonctionnement des bureaux de leurs comités de statistique. Ils ont indiqué que le Bureau de la Conférence des statisticiens européens faisait un travail particulièrement efficace pour gérer les affaires de la Conférence entre ses sessions annuelles, notamment en tenant des réunions régulières et en exécutant des travaux techniques et préparatoires à l'intention de la Conférence. Les comités de statistique d'autres commissions régionales avaient également des groupes de travail distincts pour les travaux techniques.

16. Le Comité a examiné les mandats générique et spécifique que lui conférerait la résolution 64/1 de la Commission et le règlement intérieur de la Commission. Le Comité, vu l'évolution rapide de la demande de statistiques et jugeant qu'il était en mesure de décider des modalités de son fonctionnement, a décidé de créer un bureau pour l'aider dans sa tâche sans que cela ait d'incidence sur les autres comités de la CESAP.

17. Le Comité a affirmé que le fonctionnement du Bureau n'aurait aucune incidence sur le budget de la CESAP.

18. Le Comité a adopté la décision 1/1.

### **B. Développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique**

19. Le Comité était saisi du document intitulé « Aperçu du développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique » (E/ESCAP/CST/2) et de quatre documents d'information établis par des organisations sous-régionales, qui présentaient le point de vue des différentes sous-régions sur le développement des statistiques et qui avaient été soumis par le secrétariat de la Communauté du Pacifique (E/ESCAP/CST/INF/5 et Corr.1), le Comité inter-États de statistique de la Communauté des États indépendants (E/ESCAP/CST/INF/17 et Corr.1), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (E/ESCAP/CST/INF/19 et Corr.1) et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (E/ESCAP/CST/INF/23).

20. Quelques délégations ont souligné la nécessité d'un renforcement continu des moyens statistiques afin de produire et de diffuser des données internationalement comparables.

21. Le Japon s'est félicité de l'amélioration des moyens statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique et des activités de renforcement des capacités menées par le secrétariat et d'autres organismes internationaux. En tant que Gouvernement hôte de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP), le Japon s'est engagé à continuer d'apporter son appui pour la poursuite du renforcement des capacités par l'intermédiaire de l'Institut.

22. Une délégation a informé le Comité des activités en cours dans son pays pour mettre aux points des outils et méthodes statistiques adaptés aux besoins des micro-États. Elle a souligné la nécessité de directives plus claires sur la façon d'adapter les normes et cadres statistiques internationaux au contexte des différents pays, notamment les petits États insulaires en développement. À cette fin, une approche collective à long terme pour le renforcement des capacités serait préférable à une formation de courte durée.

23. Une délégation a souligné la nécessité d'un accord sur une série d'indicateurs qui pourraient être utilisés pour suivre le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique dans un cadre qui devrait être aussi complet que possible pour couvrir les différents aspects du développement statistique. Cette délégation a prié le Comité d'étudier l'élaboration d'un tel cadre à sa session suivante.

24. Dans le contexte du renforcement des capacités statistiques, une délégation s'est déclarée préoccupée par l'éventualité d'une pénurie de statisticiens qualifiés pour travailler sur les questions relatives aux statistiques officielles et aux moyens de mesure, les programmes universitaires ayant tendance à faire moins de place à ces questions que par le passé.

25. Quelques délégations ont noté qu'il importait de suivre le développement statistique en Asie et dans le Pacifique et ont prié le secrétariat d'établir périodiquement des évaluations régionales en coopération avec d'autres organismes statistiques régionaux, sous-régionaux et nationaux, afin de contribuer à l'échange d'informations statistiques entre les États membres et de promouvoir le rôle des statistiques en tant que maillon majeur du développement économique et social dans la région.

### **C. Coopération technique régionale et renforcement des capacités dans le domaine du développement statistique**

26. Le Comité était saisi du document intitulé « Stratégie de coopération technique de la CESAP dans le domaine du développement des statistiques » (E/ESCAP/CST/3), qui présentait les principaux résultats des projets en cours de la CESAP dans le domaine des statistiques et définissait la stratégie de la CESAP pour les activités de coopération technique. Il était également saisi d'un document d'information présenté par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/CST/INF/6), qui avait fait l'objet d'un examen de la part du Conseil d'administration de l'Institut à sa quatrième session, tenue en novembre 2008.

27. Soulignant le rôle complémentaire de la Division de statistique de la CESAP et de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, plusieurs délégations ont remercié le secrétariat et l'Institut de leurs contributions au renforcement des capacités statistiques dans la région. Ces délégations ont souligné qu'elles tiraient grand profit de ces activités, et en particulier des contributions qui avaient pour effet d'améliorer la production de statistiques courantes et l'élaboration de nouveaux types de statistiques. Ces vues ont été largement partagées par d'autres pays.

28. La délégation de la Fédération de Russie a indiqué que son pays comptait apporter des ressources au titre de sa contribution volontaire pour le financement d'un projet de séminaires et de cours de formation devant améliorer la qualité, la disponibilité et la comparabilité internationale des données issues des recensements de la population grâce à l'utilisation de technologies de pointe en matière d'information et de communication.

29. Une délégation s'est félicitée de la coordination, par le secrétariat, du processus d'établissement de rapports régionaux sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que sur les résultats analytiques des travaux des équipes spéciales du système des Nations Unies et autres partenaires régionaux.

30. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui et leur gratitude pour la formation pratique que dispensait l'ISAP au personnel des organisations statistiques de la région. Une délégation a noté en particulier l'intérêt des cours de l'ISAP pour les statisticiens de niveau intermédiaire. Les délégations ont souligné que les cours de l'ISAP étaient essentiels pour la formation de leur personnel, en particulier des personnes nouvellement recrutées, à qui il apportait des connaissances pratiques. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était nécessaire que l'appui de l'ISAP se poursuive, étant donné, notamment, le renouvellement fréquent du personnel dans les petits bureaux statistiques.

31. La délégation japonaise a souligné que, pour continuer à fonctionner, l'Institut devrait pouvoir compter sur un grand intérêt de la part des pays pour ses programmes de formation et sur de substantielles contributions financières. La délégation japonaise a également informé le Comité du renouvellement des cours de formation qui étaient organisés à Tokyo (zone métropolitaine) menés en collaboration avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et dont le programme avait été établi à partir des résultats d'enquêtes de la JICA sur les besoins de formation des pays bénéficiaires. Le Comité a noté que les questionnaires d'enquête avaient souvent été adressés à des ministères ou à des administrations publiques qui ne les faisaient pas parvenir en temps utile aux services statistiques compétents, ce qui avait entraîné soit l'absence de réponse soit la communication d'informations de qualité médiocre. Il était essentiel que les questionnaires d'enquête reçus par des correspondants nationaux ne traitant pas des statistiques soient transmis en temps voulu aux bureaux nationaux de statistique.

32. En 2009, l'ISAP procéderait à une enquête indépendante sur les besoins de formation des bureaux de statistique avant l'enquête périodique sur les besoins d'aide bilatérale au développement qu'effectuaient le Ministère des affaires étrangères et la JICA. Le maintien des cours dispensés à Tokyo (zone métropolitaine) serait fonction des résultats de ces deux enquêtes.

33. En tant que Gouvernement hôte de l'Institut, le Japon continuait à apporter son appui au programme de formation de l'ISAP afin que les besoins en formation statistique des pays de la région soient mieux satisfaits. Le Japon était également disposé à transmettre davantage de connaissances pratiques, de savoir-faire et de données d'expérience sur le système statistique japonais, afin de tirer un meilleur parti de l'installation de l'Institut au Japon.

34. Reconnaissant le rôle du Japon en tant que pays hôte de l'ISAP et son importante contribution financière à l'Institut, plusieurs délégations ont remercié le Gouvernement japonais de l'appui qu'il continuait d'apporter. Plusieurs délégations ont recommandé que l'Institut bénéficie d'un appui plus important et, en particulier, de contributions financières accrues. Quelques délégations ont fait valoir qu'il était difficile aux petits pays en développement d'apporter des ressources financières. Quelques délégations ont indiqué que leurs pays s'efforceraient d'accroître leurs contributions financières à l'Institut. Le représentant de la Mongolie a confirmé que son pays avait doublé sa contribution à l'ISAP, qui se chiffrait à présent à 10 000 dollars.

35. Quelques délégations se sont déclarées favorables à la restructuration de l'Institut pour en faire un cadre axé sur les résultats. D'autres délégations ont demandé plus de détails sur la façon dont seraient mesurés les résultats des stagiaires lorsqu'ils seraient de retour dans leurs bureaux respectifs. On a émis l'avis que l'indicateur de performance devrait être soigneusement étudié car de nombreux facteurs affectaient la performance des stagiaires à leur retour dans leurs bureaux.

36. La délégation chinoise a informé le Comité que son gouvernement avait décidé d'apporter d'importantes contributions financières sur une période de cinq ans à un programme Sud-Sud de renforcement des capacités statistiques incluant la Chine et d'autres pays en développement, qui mettrait l'accent sur la promotion et l'élaboration de normes statistiques unifiées.

37. La délégation de la République de Corée a fait savoir que son pays avait exécuté plusieurs d'activités pour promouvoir la coopération technique interpayes et lancé des projets de renforcement des capacités statistiques à l'intention de statisticiens d'Asie et d'Afrique. Le représentant de la Malaisie a dit que son pays travaillait à la création d'un institut national de formation statistique, qui commencerait à fonctionner au début de 2011 et dont la mise en place exigerait une étroite coopération avec l'ISAP et d'autres institutions statistiques régionales.



38. Une délégation a estimé que l'ISAP devrait faire une plus large place dans ses programmes de formation à la création de capacités, notamment de recherche et d'analyse. Une autre délégation a suggéré de développer le téléenseignement afin de toucher un plus grand nombre de participants à un moindre coût.

39. Les pays ont été invités à présenter des propositions constructives sur le contenu et la durée des cours de l'ISAP, y compris ceux dispensés dans la zone métropolitaine de Tokyo.

#### **D. Amélioration des statistiques par sexe: mesurer la violence à l'égard des femmes**

40. Le Comité était saisi du document intitulé «Mesurer la violence à l'égard des femmes: vers de meilleurs indicateurs» (E/ESCAP/CST/4 et Corr.1). Il était également saisi de deux documents d'information connexes, l'un présenté par les Philippines (E/ESCAP/CST/7), l'autre par le Cambodge (E/ESCAP/CST/22).

41. La délégation de la République islamique d'Iran a exprimé ses craintes concernant la documentation se rapportant à ce point. Elle a demandé des éclaircissements sur les mandats régissant l'activité du secrétariat dans ce domaine et a exprimé l'avis que les questions théoriques et de fond sur les droits de l'homme n'étaient pas du ressort du Comité. De plus, elle a recommandé que les bureaux nationaux de statistique des États membres définissent les priorités en matière de collecte des données sur la violence à l'égard des femmes en fonction de la législation nationale et des engagements internationaux. La République islamique d'Iran a demandé au Comité de noter que certains pays musulmans de la région n'étaient pas parties à tous les instruments relatifs aux droits de l'homme, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.<sup>4</sup>

42. Deux délégations ont estimé que l'examen des activités consistant à établir un ensemble d'indicateurs pour mesurer la violence à l'égard des femmes était bien du ressort du Comité de statistique et que l'on devait s'efforcer de rationaliser davantage l'ensemble d'indicateurs proposés et de faire en sorte que ces indicateurs soient comparables au niveau international. Les deux délégations ont encouragé le secrétariat à poursuivre ses efforts consacrés à la mesure de la violence à l'égard des femmes et ont informé le Comité sur les bonnes pratiques de leur pays en matière de collecte et de diffusion de données sur la violence à l'égard des femmes.

43. Le représentant de la Commission économique européenne (CEE) a informé le Comité des progrès accomplis en matière de statistiques par sexe, notamment en ce qui concernait la production de matériels didactiques en étroite collaboration avec l'Institut de la Banque mondiale. Il a également fait savoir qu'il existait une base de données de la CEE sur les statistiques par sexe, qui comprenait des données sur la violence à l'égard des femmes.

44. Le représentant de la Division de statistique des Nations Unies a précisé que le travail mené aux niveaux mondial et régional en matière de mesure de la violence à l'égard des femmes avait été effectué en étroite collaboration avec la Division de la promotion de la femme et la Commission de la condition de la femme. Il a en outre indiqué que les recommandations formulées par le groupe des Amis du Président seraient soumises à la Commission de statistique à sa quarantième session pour qu'elle fixe des orientations pour la poursuite du travail relatif aux statistiques par sexe, concernant en particulier l'adoption d'un ensemble d'indicateurs sur la violence à l'égard des femmes.

---

<sup>4</sup> Résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe.

45. Le secrétariat a expliqué que le soutien qu'il apportait à l'initiative mondiale sur la mesure de la violence à l'égard des femmes se fondait sur la résolution 58/147 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2003, dans laquelle l'Assemblée appelait les États à collecter, tenir à jour et améliorer la collecte des données sur la violence à l'égard des femmes, et la résolution 61/143 du 19 décembre 2006, dans laquelle l'Assemblée engageait les États à assurer la collecte et l'analyse systématiques des données sur la violence à l'égard des femmes, notamment avec la participation des bureaux nationaux de statistique. Le secrétariat a aussi informé le Comité des résultats de la première session du Comité du développement social, tenue en septembre 2008.

#### **E. Vers un plan d'action pour le développement des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique**

46. Le Comité était saisi du document intitulé « Vers un plan d'action pour le développement des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique » (E/ESCAP/CST/5) et de quatre documents d'information : "Statistical capacity-building in economic statistics: the role of the Asian Development Bank" (E/ESCAP/CST/INF/8); "Towards an action plan for the development of economic statistics in the region: the perspective of the Statistical Institute for Asia and the Pacific" (E/ESCAP/CST/INF/15); "New International Standards and Priorities of Industrial Statistics" (E/ESCAP/CST/INF/16); et "ASEAN regional cooperation on the enhancement of the implementation of SNA 1993" (E/ESCAP/CST/INF/20).

47. La délégation japonaise a souligné l'importance du développement des statistiques économiques, notamment de la comptabilité nationale. Le Japon avait adopté le système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 et il continuerait à échanger les informations pertinentes avec d'autres pays et à accueillir leurs stagiaires.

48. Une délégation a fait observer que la question de la capacité des bureaux statistiques nationaux de la région de développer les statistiques économique et de comptabilité nationale avaient été examinée maintes fois dans différentes instances régionales sans résultat significatif à l'échelle régionale.

49. Certaines délégations ont souligné que les besoins en matière de statistiques économiques de base et de comptabilité nationale variaient d'un pays à l'autre. Une délégation a suggéré que l'on fasse une typologie des besoins des différents pays qui tienne compte de leur structure économique et de leur niveau de développement. À propos des pays qui avaient encore des difficultés à mettre en œuvre le SCN de 1993, une autre délégation a affirmé qu'il fallait établir des programmes nationaux pour le développement des statistiques économiques pour que ces pays puissent participer dûment aux programmes régionaux et mondiaux de mise en œuvre du SCN.

50. Une délégation a demandé que l'établissement de comptes régionaux soit incluse dans le plan d'action régional pour le développement des statistiques économiques. Elle a ajouté que l'expérience européenne pourrait être utile à cet égard. Une autre délégation a mentionné le point fait par le secrétariat de l'ASEAN sur les résultats d'un atelier de planification stratégique et de la neuvième réunion des directeurs de bureaux statistiques de l'ASEAN, qui avait défini certains domaines prioritaires, le SCN servant de cadre d'intégration des statistiques économiques.

51. Certaines délégations ont souligné l'intérêt des statistiques sectorielles à l'appui des statistiques des comptes nationaux. Une délégation a noté l'importance de la mesure des services, étant donné l'essor de ce secteur dans de nombreux pays, et a souhaité qu'il en soit tenu compte dans les travaux futurs en matière de statistiques

économiques. Une autre délégation a insisté sur la nécessité de disposer de données primaires de qualité, en particulier de statistiques sur le secteur manufacturier, pour l'établissement des comptes nationaux.

52. Le représentant de la Division de statistique de l'ONU a précisé que le Système de comptabilité nationale de 2008 était l'aboutissement d'un long processus tenant compte de nombreuses questions émergentes qui concernaient surtout les économies parvenues à maturité et celles qui étaient fortement intégrées dans l'économie mondiale. Les pays ne seraient pas tous à même d'appliquer pleinement et immédiatement le SCN de 2008. Pour être plus utile, les comptes nationaux devaient mieux répondre aux besoins des entreprises, en plus de ceux des planificateurs économiques. Le représentant a informé le Comité du soutien apporté par la Division de statistique à une série d'ateliers organisés dans la région sur la façon de passer des données aux comptes nationaux et signalé l'existence d'un manuel, utile pour la région de l'Asie et du Pacifique, portant sur la production des statistiques économiques de base.

53. Le représentant du Fonds monétaire international (FMI) a informé le Comité sur les activités d'assistance technique menées dans la région Asie-Pacifique dans le domaine des statistiques macroéconomiques. Ces dernières années, le FMI avait fourni annuellement à la région quelque six années-personnes d'assistance technique, ce qui représentait environ 20 % du total de l'assistance fournie par l'Organisation au niveau mondial. Le FMI avait un centre d'assistance technique régional à Fidji, qui desservait les pays insulaires en développement du Pacifique et était sur le point d'établir un centre du même type en Asie centrale. Il avait aussi des instituts régionaux de formation technique en Chine, en Inde et à Singapour.

54. Le représentant de l'OCDE a insisté sur l'importance des questions de présentation et de communication des statistiques économiques dans les programmes de formation aux statistiques économiques. Le représentant de la Banque asiatique de développement (BAsD) a souligné l'importance de mettre au point des registres des entreprises comme source fondamentale de données primaires pour les statistiques économiques de base.

55. Le Comité a adopté la décision 1/2.

#### **F. Établir des estimations annuelles de la population : rôle central des systèmes de statistiques de l'état civil**

56. Le Comité était saisi du document intitulé « Outils et solutions pour des données de meilleure qualité sur les naissances, les décès et les causes de décès » (E/ESCAP/CST/6); et de deux documents d'information connexes sur une nouvelle initiative régionale pour l'amélioration des statistiques de l'état civil (E/ESCAP/CST/INF/14) et sur l'amélioration des statistiques de l'état civil en Thaïlande (E/ESCAP/CST/INF/9).

57. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance considérable de statistiques de l'état civil précises et complètes comme base pour des estimations démographiques fiables nécessaires à la planification.

58. Certaines délégations ont reconnu la lenteur des progrès en matière de développement des statistiques de l'état civil et ont insisté sur la nécessaire collaboration entre autorités sanitaires, services de l'état civil et bureaux nationaux de statistique. Une délégation a souligné l'importance de la prise en compte des besoins spécifiques des pays pour l'amélioration des systèmes d'état civil.

59. Une délégation était d'avis que l'existence d'un système complet d'enregistrement de l'état civil ne devait pas être un préalable à la production de statistiques de l'état civil et d'estimations démographiques fiables, car il existait un certain nombre d'autres possibilités comme le recours aux systèmes d'enregistrement par échantillons.

60. Une autre délégation a noté que l'utilisation de données administratives et d'entretiens téléphoniques avait permis de combler des lacunes et de compléter les systèmes d'état civil, s'agissant en particulier des statistiques sur les causes de décès.

61. Une délégation a estimé qu'il était nécessaire de sensibiliser le grand public à l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil.

### **G. Mesurer les progrès des sociétés**

62. Le Comité était saisi du document intitulé « Mesurer les progrès des sociétés : quelle utilité pour l'Asie et le Pacifique ? (E/ESCAP/CST/8). Il était aussi saisi de trois documents d'information : "Measuring the progress of societies: the Australian experience" (E/ESCAP/CST/INF/10); "Gross National Happiness (GHN): Its Assumptions and Applications in Bhutan" (E/ESCAP/CST/INF/18); et "Gross National Happiness index: towards measuring the progress of societies" (E/ESCAP/CST/INF/21).

63. Quelques délégations ont fait part au Comité de leur participation au projet mondial « Mesurer les progrès des sociétés » dont l'OCDE était le chef de file au niveau mondial. Ces délégations ont souligné la nécessité de concevoir de nouvelles façons de mesurer les progrès des sociétés qui tiendraient compte de toute une série de dimensions telles que le développement durable ou la cohésion sociale. Certaines délégations ont soutenu l'idée de faire du secrétariat un partenaire officiel dans le projet mondial, et une délégation a exprimé le souhait que la possibilité que le secrétariat en devienne un partenaire ne soit pas écartée, sauf si cela nécessitait l'allocation d'importantes ressources. On a fait observer que l'examen, cette année, du projet mondial dans le cadre d'un organe intergouvernemental de l'ONU était une première en Asie-Pacifique et qu'en conséquence une décision tendant à ce que le secrétariat fasse office de coordonnateur régional auraient de larges répercussions ainsi que des incidences financières pour le secrétariat et d'autres membres du système des Nations Unies et devrait donc être dûment examinée au préalable pour les États membres. Le secrétariat était aussi d'avis qu'un partenariat présupposant l'allocation de ressources substantielles, la question devrait être examinée en tenant compte des fonds disponibles à cet effet.

64. Une délégation s'est félicitée de l'existence de ce point de l'ordre du jour et des exposés inédits et intéressants sur ce sujet, tels que ceux du Bhoutan et des Philippines, ainsi que celui de l'OCDE. Il a été estimé qu'il fallait recenser et diffuser les initiatives prises par les États membres dans ce domaine.

### **H. Planification du programme**

65. Le Comité était saisi du document intitulé « Cadre stratégique et produits proposés pour le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 » (E/ESCAP/CST/9/Rev.1).

66. Le secrétariat a fait une présentation générale des produits proposés et de la procédure suivie pour la finalisation et l'approbation par les États membres du Programme de travail du secrétariat pour l'exercice biennal 2010-2011, et a invité le Comité à examiner les produits proposés du point de vue de leurs liens avec le cadre

stratégique et à donner son avis. Il a fait remarquer que les États membres auraient la possibilité d'examiner le projet de programme de travail dans sa totalité au cours de la soixante-cinquième session de la Commission, en avril 2009.

67. En réponse à une question posée par une délégation, le secrétariat a informé le Comité que, conformément à son mandat, il serait invité à se pencher et à se prononcer sur le projet de cadre stratégique et le programme de travail en matière statistique pour les exercices biennaux ultérieurs, étant bien entendu que le Comité se réunirait tous les deux ans.

### **I. Examen d'éventuels projets de résolution et de décision pour présentation à la Commission à sa soixante-cinquième session**

68. Le Comité a été informé que l'une des tâches assignées aux huit comités au titre du mandat générique figurant dans la résolution 64/1 de la Commission consistait à soumettre à l'examen de la Commission des questions sous forme de projets de résolution. Cela faisait suite aux demandes faites auparavant par les États membres pour qu'il y ait des consultations plus générales entre les gouvernements des États membres pour l'établissement des projets de résolution à soumettre à la Commission. Un point avait donc été inscrit à l'ordre du jour pour permettre un débat et un examen des idées qui pourraient être incluses dans des projets de résolution devant être examinés plus avant par la Commission. Aucune proposition n'a été faite.

### **J. Questions diverses**

69. Soulevant un point d'ordre, la délégation indienne a indiqué que le Comité n'avait pris la décision concernant la constitution d'un bureau pour l'intersession que le jour précédent. Il avait été prévu que seul le Président du Comité poursuivrait sa tâche en tant que président du bureau alors les trois vice-présidents et les autres membres devaient être élus. La délégation indienne a donc proposé que les trois vice-présidents élus pour la session fassent aussi office de vice-présidents du bureau et que le rapporteur de la session soit confirmé comme l'un des trois membres possibles. Il n'était pas nécessaire d'élire d'autres membres à ce stade dans la mesure où en constituant le bureau, le Comité n'avait pas fixé un nombre minimum de membres. Le Comité a accepté ces propositions.

70. Les participants se sont félicités de l'organisation de l'exposition consacrée aux réalisations de l'Asie-Pacifique dans le domaine des statistiques, tenue en marge de la première session du Comité, qui avait permis de mettre en lumière la contribution des 31 membres et membres associés régionaux de la CESAP. Il a été indiqué que l'exposition aurait également lieu à New York, à l'occasion de la quarantième session de la Commission de statistique (24-27 février 2009).

### **K. Adoption du rapport**

71. Le Comité a adopté le rapport sur sa première session le 6 février 2009.

## **III. ORGANISATION**

### **A. Ouverture, durée et organisation de la session**

72. Le Comité de statistique a tenu sa première session à Bangkok du 4 au 6 février 2009. Le Ministre thaïlandais de l'information et de la communication a ouvert la session.

73. Dans son allocution de bienvenue, le Secrétaire exécutif adjoint, responsable par intérim du secrétariat de la CESAP, a fait un bref historique du travail de la Commission dans le domaine des statistiques. Il a noté que les statisticiens avaient pour difficile tâche de rendre compte au moyen de statistiques des changements économiques et sociaux rapides en cours et de mesurer les résultats obtenus en matière de développement. Il a appelé l'attention sur le rôle important joué par la région de l'Asie et du Pacifique dans le monde et souligné qu'il était nécessaire que le Comité de statistique exprime le point de vue de cette région pour qu'elle contribue à façonner le programme de la Commission de statistique de l'ONU et fournisse au Conseil économique et social les éléments statistiques requis.

74. Le Secrétaire exécutif adjoint, responsable par intérim du secrétariat de la CESAP, a rappelé aux participants que le Comité était non seulement une tribune pour examiner les priorités du développement des statistiques dans la région mais aussi un cadre pour l'échange de bonnes pratiques. Aux termes de son mandat, le Comité était tenu de promouvoir une démarche coopérative face aux enjeux du développement de la région. En plus de son mandat proprement dit défini dans la résolution 64/1 de la Commission du 30 avril 2008, le Comité avait également pour tâche : a) de suivre les grandes tendances socioéconomiques et environnementales, b) de définir les besoins en données et c) de renforcer les capacités des bureaux statistiques nationaux dans la région de la CESAP.

75. Le Directeur de la Division de statistique de l'ONU (Département des affaires économiques et sociales) a noté qu'avec la revitalisation du Comité de statistique de la CESAP, les cinq régions de l'Organisation des Nations Unies étaient désormais dotées chacune d'un organe de haut niveau chargé du développement des statistiques au niveau régional. Une des grandes tâches du nouveau comité était de contribuer au renforcement nécessaire du système statistique mondial et de le rendre plus sensible aux besoins des utilisateurs, de façon à mieux répondre à la mondialisation de la demande de statistiques. La clé de voûte de ce système statistique est un profond sentiment communautaire fondé sur la déontologie et une méthodologie commune.

76. Le Directeur de la Division de statistique a souligné le rôle important joué par les comités et les conférences régionaux dans le travail effectif de la Commission de statistique de l'ONU. Il a appelé l'attention sur l'énorme tâche qui attendait la communauté statistique dans la région de l'Asie et du Pacifique si l'on voulait que le Comité devienne un organe chef de file qui fasse autorité en matière de développement des statistiques dans la région. Cette tâche consistait, entre autres, à : a) assurer une adhésion à la coopération régionale de la part des pays et b) une reconnaissance à l'échelle internationale et régionale du fait que le Comité était compétent pour l'examen et la coordination de toutes les questions relatives au développement des statistiques dans la région.

77. Le Ministre thaïlandais de l'information et de la communication a fait l'historique du travail du bureau statistique de son pays et a souligné le rôle clé qu'il jouait. Il a réaffirmé l'importance des statistiques dans le développement économique et social de son pays et leur contribution capitale à la planification, au suivi et à l'évaluation des politiques de son Gouvernement.

78. Le Ministre a informé le Comité des mesures prises par le Bureau statistique national en Thaïlande pour assurer la confidentialité des informations sur les répondants et a évoqué notamment la mise en place d'un centre national d'information pour gérer les données issues de tous les secteurs de l'administration publique. Le Ministre a aussi mentionné qu'un projet de cyber-administration, consistant à utiliser les technologies de l'information et de la communication pour assurer une prestation efficace des services publics, avait été lancé. Le projet contribuerait à la fourniture en temps voulu de données exactes pour l'administration

et la gestion du pays. Le Ministre a reconnu qu'il était important que le Bureau de statistique thaïlandais échange des connaissances et des données d'expérience avec les partenaires dans la région.

## **B. Participation**

79. Les représentants des membres ci-après ont participé à la session: Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunei Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle Zélande, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste; Vanuatu et Viet Nam. Les représentants des membres associés ci-après ont également participé à la session: Hong Kong (Chine), Macao (Chine).

80. Était également présent un représentant de l'Afrique du Sud.

81. Les organismes ci-après des Nations Unies étaient représentés: Commission économique pour l'Afrique, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

82. Les organes ci-après du Secrétariat de l'ONU étaient représentées: Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales.

83. Ont également participé à la session les représentants des institutions spécialisées et des organismes apparentés suivants: Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Fonds monétaire international, Union internationale des télécommunications, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et Organisation mondiale de la santé.

84. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient présentes: Banque asiatique de développement, Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) et Organisation de coopération et de développement économiques.

85. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dont le nom suit étaient représentés à titre d'observateurs : Réseau de métrologie sanitaire; School of Population Health, Université de Queensland (Australie); Hitachi Research Institute; EAMS Secretariat, Tokyo et Oxford Policy Management Ltd. (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

## **C. Élection du bureau**

86. Le Comité a élu le bureau suivant :

Président:	M. Rusman Heriawan (Indonésie)
Vice- présidents:	M. Jiantang Ma (Chine) M. Birlik Mendybayev (Kazakhstan) M. Brian Pink (Australie)
Rapporteur:	M. Pronab Sen (Inde)

#### D. Ordre du jour

87. En ce qui concerne le point 4 de l'ordre du jour provisoire intitulé « Coopération technique régionale dans le domaine du développement des statistiques », une délégation a demandé qu'y soit apportée une modification consistant à inclure les termes « et renforcement des capacités » afin que le libellé du point se lise comme suit : « Coopération technique régionale et renforcement des capacités dans le domaine du développement des statistiques ». Le Comité a approuvé cette modification.

88. La délégation de la République islamique d'Iran a exprimé des doutes au sujet du point de l'ordre du jour intitulé : « Amélioration des statistiques par sexe : mesurer la violence à l'égard des femmes ». Selon elle, le Comité de statistique ne devrait pas s'occuper de cette question car cela ferait double emploi avec le travail du Comité du développement social, de la Commission de la condition de la femme et d'autres organismes de l'ONU, surtout qu'il devait s'atteler à d'autres tâches importantes telles que le renforcement des capacités des bureaux statistiques nationaux. La délégation était d'avis que selon l'annexe II de la résolution 64/1 de la Commission, les questions relatives à la condition de la femme étaient du ressort du Comité du développement social. La délégation a en outre suggéré que le point 5 de l'ordre du jour provisoire soit supprimé ou que son examen soit reporté à la session de la Commission, à laquelle les autorités responsables de la question de tous les États membres seraient présents.

89. Le représentant de la Division de statistique de l'ONU a informé le Comité que l'Assemblée générale avait invité la Commission de statistique à élaborer, en consultation avec la Commission de la condition de la femme et le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, une série d'indicateurs de la violence à l'égard des femmes.<sup>5</sup> Ce travail, portant sur les aspects techniques des indicateurs de la violence contre les femmes, incombait au groupe des Amis du Président chargé des indicateurs de la violence à l'égard des femmes constitué à l'occasion d'une concertation entre la Commission de la condition de la femme et la Commission de statistique en février 2008.<sup>6</sup> Dans ces circonstances, il était opportun que le Comité examine les dimensions de cette question dans le contexte de la région de l'Asie et du Pacifique avant que la Commission de statistiques ne l'aborde à l'échelle mondiale, conformément aux résolutions 58/147 et 61/143 de l'Assemblée générale en date respectivement du 22 décembre 2003 et du 19 décembre 2006.

90. Une délégation a souligné qu'il était nécessaire que le Comité de statistique délibère sur les aspects du travail de mesure des autres comités faisant partie de l'appareil subsidiaire de la Commission, étant donné que les statistiques étaient une activité transsectorielle.

91. Compte tenu des points de vue exprimés et avec l'accord du Comité, il a été décidé de ne pas supprimer le point 5 de l'ordre du jour intitulé « Amélioration des statistiques par sexe : mesurer la violence à l'égard des femmes ».

92. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session:
  - a) Allocutions d'ouverture;
  - b) Élection du bureau;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.

---

<sup>5</sup> Voir résolution 61/143 de l'Assemblée générale, par. 18.

<sup>6</sup> Voir, *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 4 (E/2008/24)*, chap. I, décision 39/116, par. b).



2. Mandat et fonctionnement du Comité de statistique.
3. Développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique.
4. Coopération technique régionale et renforcement des capacités dans le domaine du développement des statistiques.
5. Amélioration des statistiques par sexe : mesurer la violence à l'égard des femmes.
6. Vers un plan d'action pour le développement des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique.
7. Établir des estimations annuelles de la population : rôle central des systèmes de statistiques de l'état civil.
8. Mesurer les progrès des sociétés.
9. Planification du programme.
10. Examen d'éventuels projets de résolution et de décision pour présentation à la Commission à sa soixante-cinquième session.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport du Comité sur sa première session.

#### **E. Réunion parallèle**

93. Une réunion parallèle consacrée à la coordination de l'appui au développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique a eu lieu dans la matinée du 6 février. Le représentant du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS 21) a donné un aperçu du développement des statistiques en Asie-Pacifique. De leur côté, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et EUROSTAT ont fait part de leur expérience en matière de coordination des activités de renforcement des moyens statistiques en Afrique et en Europe, respectivement. En outre, des organismes internationaux de coopération technique dans le domaine des statistiques officielles et des bureaux nationaux de statistique ont, au cours de réunions plénières et de groupe d'experts, échangé des données d'expérience et examiné différents mécanismes pour améliorer la coordination et la coopération à l'appui du renforcement des capacités statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique.

*Annexe*

**LISTE DES DOCUMENTS**

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Série générale</i>		
E/ESCAP/CST/1 et Corr.1	Mandat et fonctionnement du Comité de statistique	2
E/ESCAP/CST/2 et Corr.1	Aperçu du développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique	3
E/ESCAP/CST/3 et Corr.1	Stratégie de coopération technique de la CESAP dans le domaine du développement des statistiques	4
E/ESCAP/CST/4 et Corr.1	Mesurer la violence à l'égard des femmes: vers de meilleurs indicateurs	5
E/ESCAP/CST/5 et Corr.1	Vers un plan d'action pour le développement des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique	6
E/ESCAP/CST/6 et Corr.1 et Corr.2	Outils et solutions pour de meilleures données sur les naissances, les décès et les causes de décès	7
E/ESCAP/CST/8	Mesurer les progrès des sociétés: en quoi est-ce utile pour l'Asie et le Pacifique ?	8
E/ESCAP/CST/9 et Corr.1	Cadre stratégique et produits proposés pour le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011	9
<i>Série limitée</i>		
E/ESCAP/CST/L.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire	1 c)
E/ESCAP/CST/L.2/Rev.2	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
E/ESCAP/CST/L.3	Projet de rapport	
E/ESCAP/CST/L.3/Add.1	Projet de recommandations du Comité	
<i>Série d'information</i>		
E/ESCAP/CST/INF/1/Rev.1 (Anglais seulement)	Programme provisoire	1 a)
E/ESCAP/CST/INF/2 (Anglais seulement)	Liste provisoire des participants	1 b)
E/ESCAP/CST/INF/3 et Corr.1 (Anglais seulement)	Information note for participants	
E/ESCAP/CST/INF/4 et Corr.1	Règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	2

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/CST/INF/5 et Corr.1 (Anglais seulement)	Statistics development in the Pacific	3
E/ESCAP/CST/INF/6 (Anglais seulement)	The role of the Statistical Institute for Asia and the Pacific in strengthening statistical capacity in the region	4
E/ESCAP/CST/INF/7 (Anglais seulement)	Efforts of the Philippine Statistical System on the compilation of gender statistics	5
E/ESCAP/CST/INF/8 et Corr.1 (Anglais seulement)	Statistical capacity-building in economic statistics: the role of the Asian Development Bank	6
E/ESCAP/CST/INF/9 et Corr.1 (Anglais seulement)	Improving vital statistics and cause of death statistics: the experience of Thailand	7
E/ESCAP/CST/INF/10 et Corr.1 (Anglais seulement)	Measuring the progress of societies: the Australian experience	8
E/ESCAP/CST/INF/14 et Corr.1 (Anglais seulement)	Towards improving vital statistics: new regional initiative funded by the Australian Agency for International Development (AusAID)	7
E/ESCAP/CST/INF/15 et Corr.1 (Anglais seulement)	Towards an action plan for the development of economic statistics in the region: the perspective of the Statistical Institute for Asia and the Pacific	6
E/ESCAP/CST/INF/16 et Corr.1 (Anglais seulement)	New International Standards and Priorities of Industrial Statistics	6
E/ESCAP/CST/INF/17 et Corr.1 (Anglais seulement)	Activities of the Interstate Statistical Committee of the Commonwealth of Independent States	3
E/ESCAP/CST/INF/18 et Corr.1 (Anglais seulement)	Gross National Happiness (GNH): Its assumptions and applications in Bhutan	8
E/ESCAP/CST/INF/19 et Corr.1 (Anglais seulement)	Main achievements and challenges in ASEAN regional cooperation in statistics	3
E/ESCAP/CST/INF/20 et Corr.1 (Anglais seulement)	ASEAN regional cooperation on the enhancement of the implementation of SNA 1993	6
E/ESCAP/CST/INF/21 (Anglais seulement)	Gross National Happiness index: towards measuring the progress of societies	8
E/ESCAP/CST/INF/22 (Anglais seulement)	The experience of Cambodia in measuring violence against women	5
E/ESCAP/CST/INF/23 (Anglais seulement)	Cooperation among members of the South Asian Association for Regional Cooperation (SAARC) in the field of statistics	3